

# Rapport des jurys des concours externe, externe spécial et interne de recrutement de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie

Session 2015

Mai 2016

## **Sommaire**

<b>Avant-propos</b>	<b>p. 3</b>
<b>Textes officiels</b>	<b>p. 4</b>
<b>Les rapports et recommandations du jury</b>	<b>p. 22</b>
<b>Concours externe et externe spécial</b>	<b>p. 22</b>
<b>Concours interne</b>	<b>p. 44</b>
<b>Conclusions</b>	<b>p. 47</b>

## Avant-propos

Les recommandations des différentes commissions regroupées dans ce rapport constituent, pour les futurs candidats aux concours externe et spécial de recrutement d'élèves instituteurs de la session 2016, un recueil d'informations, de conseils et de recommandations destinés à préparer efficacement les épreuves.

Comme les sessions précédentes, celle de 2015 s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les personnels enseignants et d'encadrement sollicités pour l'organisation du concours, ont fait preuve de capacités d'adaptation et de réactivité. La DRHFPT-NC a, une fois de plus, montré des compétences techniques et une capacité à gérer des contraintes calendaires.

Je leur adresse ici tous mes remerciements. Chacun d'entre eux - service de la DDHFPT, membres des jurys, coordonnateurs, concepteurs et correcteurs - a fait preuve de rigueur, d'impartialité et de professionnalisme, que ce soit dans l'organisation des épreuves l'élaboration des sujets ou dans la correction des épreuves écrites et orales.

Grâce à une étroite collaboration entre le Vice-Rectorat, la Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique de la Nouvelle-Calédonie, la Direction de l'Enseignement de Nouvelle-Calédonie et l'ENEP, les différents concours de recrutement d'enseignants du premier degré, instituteurs ou professeurs des écoles auront permis, une fois de plus, d'opérer une rude mais nécessaire sélection parmi tous les candidats, afin de repérer les candidats les plus à même d'exercer le difficile et exigeant métier d'enseignant, et de répondre aux ambitions fortes de la Nouvelle Calédonie, inscrites dans son projet éducatif.

Aux candidats qui n'ont pas réussi cette année, nous prodiguons tous nos encouragements et les invitons à faire preuve de persévérance. Aux nouveaux candidats, nous conseillons une solide préparation et une motivation sans faille ni artifice.

A tous, nous souhaitons une lecture fructueuse de ce rapport afin qu'ils acquièrent les compétences requises, pour compter parmi les lauréats de la session 2016.

Pour le Vice-Recteur,  
Jean-Yves KARTONO  
Inspecteur Adjoint au Vice-Recteur  
De la Nouvelle-Calédonie  
Directeur général des enseignements

## Textes officiels

Source : [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc) - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

### **Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie**

#### Historique :

Créé par	Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 16 octobre 2001 page 1
Modifié par	Erratum à l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 30 avril 2002 page 1
	Arrêté n° 2005-923/GNC du 7 avril 2005 portant modification de l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 12 avril 2005 page 1
	Arrêté n° 2006-2729/GNC du 20 juillet 2006 modifiant l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 25 juillet 2006 page 1

#### Article 1er

##### *Concours externe et concours externe spécial*

- Arrêté n° 2006-2729/GNC du 20 juillet 2006, article 1<sup>er</sup>.

Les épreuves, les modalités et les programmes du concours externe et du concours externe spécial recrutent dans le corps des professeurs des écoles sont les suivantes :

#### **I – EPREUVES :**

##### **A – Epreuves écrites d'admissibilité :**

##### a – Epreuves communes aux concours externe et concours externe spécial :

Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats.

\* *Epreuve écrite de français – Durée : 4 heures – Coefficient : 3.*

A partir d'un dossier composé de textes et de documents relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française, le candidat :

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

- effectue une synthèse à partir d'une question relative au dossier ;
- traite un thème ayant trait à la grammaire ;
- répond à une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier.

L'épreuve est notée sur 20 : 8 points sont attribués à la synthèse, 4 points au thème relatif à la grammaire et 8 points à la question complémentaire.

*\* Epreuve écrite de mathématiques – Durée : 3 heures – Coefficient : 3.*

Le candidat doit résoudre trois ou quatre exercices, puis répondre à une ou deux questions complémentaires sur la mise en œuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé.

L'épreuve est notée sur 20 : 12 points sont attribués à la résolution des exercices et 8 points aux questions complémentaires.

*\* Epreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie – Durée : 3 heures – Coefficient : 2.*

L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie d'une part, sciences expérimentales et technologie d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante mineure dans l'autre champ disciplinaire.

Le candidat choisit au moment de son inscription le champ disciplinaire qui constituera la composante majeure de l'épreuve.

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve, majeure et mineure, et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 : 14 points sont attribués à la composante majeure (6 points à la première partie de l'épreuve et 8 points à la seconde partie) et 6 points à la composante mineure.

### **Histoire et géographie**

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties :

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

### **Sciences expérimentales et technologie**

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties :

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat dans les domaines des sciences expérimentales et de la technologie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de quatre pages au plus pour présenter à des élèves de cycle 3, en un texte d'une à deux pages, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Le candidat prend appui sur cette documentation, qui lui est distribuée en début d'épreuve, concernant un problème scientifique ou technologique, composée d'éléments provenant d'ouvrages de vulgarisation, de journaux ou magazines scientifiques, de journaux pour enfants ou adolescents, de manuels scolaires ou d'autres sources de documentation.

Cette seconde partie permet de vérifier l'aptitude du candidat à trier l'information, à mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques, à comprendre différents langages (textes, tableaux, schémas, par exemple), à exercer son esprit critique pour présenter le problème de façon à conduire ses élèves à se saisir du sujet proposé.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

#### **b – Epreuve réservée au concours externe :**

*Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier – Durée : 3 heures – Coefficient : 2.*

A partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

Les candidats auront le choix de traiter le sujet en français ou dans l'une des langues kanak admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré au jour de l'ouverture du concours (à titre indicatif : aijë, drehu, nengone, païci).

c – Epreuve réservée au concours externe spécial :

*Epreuve écrite en langue kanak – Durée : 3 heures – Coefficient : 2.*

Elle consiste en un commentaire guidé en langue kanak d'un texte en langue kanak et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

Cette quatrième épreuve écrite d'admissibilité porte sur une des langues kanak dont la liste est arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent subir cette épreuve.

**B – Epreuves d'admission :**

a – Epreuves communes aux concours externe et concours externe spécial :

\* *Epreuve orale d'entretien – Coefficient : 4.*

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

1. La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

Préparation de la première partie 1 heure - Durée : 25 mns, dont 10 mns pour l'exposé et 15 mns pour l'entretien.

2. La seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire ;
- domaine de la musique (expression musicale) ;
- domaine de la littérature de jeunesse.

Durée de la seconde partie : 25 mns- Exposé ou expression musicale : 10 mns incluant les 3 à 5 mns d'interprétation ou de lecture du texte ; entretien : 15 mns.

**Exposé dans les domaines des arts visuels et de la littérature de jeunesse ou expression musicale**

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

• **Domaine des arts visuels :**

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques et cinématographiques.

L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire apparaître ses centres d'intérêt et ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

• **Domaine de la musique : expression musicale et analyse de sa prestation par le candidat :**

L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une oeuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes), suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de 10 minutes. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

• **Domaine de la littérature de jeunesse :**

Le candidat procède à la lecture à haute voix d'un extrait d'au moins 20 lignes (prose, poésie, théâtre) qu'il a choisi dans le domaine de la littérature de jeunesse et qu'il apporte le jour de l'épreuve.

L'exposé, qui prend appui sur ce texte, doit faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat (textes, illustrations) dans ce domaine et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire.

### **Entretien avec le jury**

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.

*\* Epreuve orale de langue vivante étrangère – Durée : 20 mns – Préparation de l'épreuve : 30 mns - Coefficient : 1.*

L'épreuve s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes dans la langue choisie par le candidat. L'épreuve débute par la présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat devra ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale. L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit « indépendant ».

Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription la langue étrangère choisie parmi les cinq langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien et japonais.

*\* Epreuve d'éducation physique et sportive – Coefficient : 1.*

L'épreuve se déroule en deux parties dont les modalités sont fixées en annexe au présent arrêté.

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

1. Prestation physique choisie au moment de l'inscription du candidat parmi les deux options suivantes :

- activité d'expression : danse ;
- course de 1500 mètres.

2. Entretien avec le jury portant sur la prestation physique préalablement effectuée.

Durée de l'entretien : 20 mns, dont 10 mns d'exposé du candidat et 10 mns de réponse à des questions.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

b – Epreuve facultative du concours externe :

*Epreuve facultative de langue vivante étrangère – Durée : 20 mns – Préparation de l'épreuve : 30 mns – Coefficient : 1.*

Cette épreuve est constituée par l'épreuve orale d'admission de langue vivante étrangère. Les candidats doivent s'inscrire dans une langue différente de celle choisie à l'épreuve d'admission de langue vivante étrangère (pour mémoire : allemand, anglais, espagnol, italien et japonais).

Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

c – Epreuve réservée au concours externe spécial :

*Epreuve orale d'admission en langue kanak – Préparation : 30 mns – Durée : 30 mns – Coefficient : 2.*

Elle consiste en un entretien en langue kanak avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue kanak, relatif à la culture ou à la langue concernée.

La quatrième épreuve orale d'admission porte sur une des langues kanak dont la liste est arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent subir cette épreuve.

## **II – MODALITES :**

Une note de 0 à 20 est attribuée à chacune des épreuves. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Pour être déclarés admissibles, les candidats au concours externe et au concours externe spécial doivent obtenir un nombre de points égal au moins à 100.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir le nombre de points suivant :

- au concours externe : 160,
- au concours externe spécial : 180.

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*



<p>L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir d'un document présenté par le candidat.</p> <p>Les modalités de cette épreuves sont fixées à l'annexe 2.</p>		
<p><b>III. <u>EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION :</u></b></p> <p>• <i>Epreuve orale de langues</i></p> <p>Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury, à partir d'un sujet fourni par celui-ci dans une des langues admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie, au jour de l'ouverture du concours.</p> <p>Les candidats auront le choix entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'anglais,</li> <li>- l'espagnol,</li> <li>- le japonais,</li> <li>- l'allemand,</li> <li>- l'italien,</li> <li>- les langues kanak.</li> </ul> <p>Seuls sont comptabilisés les points au dessus de la moyenne.</p>	<p>préparation : 20 mn entretien : 20 mn</p>	<p>1</p>

## 2 – Modalités :

Une note de 0 à 20 est attribuée à chacune des épreuves. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Pour être déclaré admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.

Pour être déclaré admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 80.

**ANNEXE I**  
**Programmes des épreuves des concours externe**  
**et externe spécial de recrutement**  
**de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie**  
**et modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive**

- Arrêté n° 2006-2729/GNC du 20 juillet 2006, annexe I.

Les programmes des épreuves d'admissibilité et de la première partie de l'épreuve orale d'admission, épreuve d'entretien, des concours de recrutement de professeurs des écoles par voie de concours externe et de concours externe spécial sont fixés conformément aux dispositions ci-après.

Pour les épreuves d'admission, la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien ainsi que la seconde épreuve orale de langue vivante étrangère et la troisième épreuve d'éducation physique et sportive ne comportent pas de programme. Il en est de même des épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission portant sur les langues kanak.

Chaque programme est commun aux concours externe et externe spécial.

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

## **I – EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE**

### **Programme de français**

- Langue et discours, langage oral et langage écrit (l'ensemble des notions sur le discours doit s'appuyer sur une compréhension minimale des distinctions énonciation et énoncé, système d'énonciation, langage, métalangage, qui ne sont pas au programme de l'enseignement primaire).

- Repères sur le développement du langage oral (langage d'action, langage d'évocation).
- Les dimensions fonctionnelles et culturelles de l'écrit, les usages scolaires de l'écriture.
- L'acte de lecture : aspects psychologiques et sociologiques.
- L'apprentissage de l'écrit (lecture et écriture) dans les différents cycles de l'école primaire.
- La lecture des textes littéraires.
- Système phonologique du français.
- Système orthographique du français.
- Morphologie du français, syntaxe dans la phrase et dans le texte.
- Le lexique (points de vue sémantique et morphologique).
- Ecriture, production de texte, textes utilisés dans les différents champs disciplinaires de l'école primaire.
- Les troubles du langage.

### **Programme de mathématiques**

- Le nombre et les nombres (entiers, décimaux, rationnels, réels) et les relations entre diverses représentations (fractionnaire, décimale, scientifique).

- Opérations sur les nombres.
- Représentations des relations entre les nombres : égalité, ordre, approximation.
- Notions de proportionnalité (fonction linéaire).
- Mesures (longueur, masse, durée, vitesse, aire, volume) en relation avec les sciences expérimentales.
- Eléments simples de géométrie plane (droite, angles, figures classiques et propriétés principales, symétries, homothéties, rotations) et de géométrie dans l'espace (quelques solides usuels et propriétés principales).
- Eléments sur l'utilisation des calculatrices électroniques et d'outils informatiques simples (tableurs).

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

- Représentation et interprétation simple de données (tableaux, diagrammes, graphiques).

## **Programmes d'histoire et géographie**

### *Programme d'histoire*

- Le peuplement du monde et de l'Océanie.
- Le peuplement austronésien ou la préhistoire kanak et l'émergence de la civilisation kanak
- Les origines de la France (de -52 à 1453).
- Les grands changements du monde aux XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles.
- De la fin de la monarchie absolue au 1<sup>er</sup> Empire (de 1774 à 1815).
- La recherche du continent austral et les premiers voyages d'exploration de la Nouvelle-Calédonie (de 1522 à 1774).
- Premiers contacts avec les Européens et débuts de l'évangélisation en Nouvelle-Calédonie (de 1840 à 1853).
- L'œuvre de la III<sup>ème</sup> République (de 1870 à 1940).
- Colonisations libre et pénale en Nouvelle-Calédonie (de 1853 à 1931).
- Les Kanak face à la colonisation (de 1853 à 1946).
- La Nouvelle-Calédonie et les guerres du XX<sup>ème</sup> siècle.
- La période de 1945 à 1958 : un tournant décisif dans l'histoire de la France et de la Nouvelle-Calédonie.
- L'action de la V<sup>ème</sup> République.
- L'évolution politique de la Nouvelle-Calédonie de 1958 à 1998.
- Les principales transformations de la société néo-calédonienne depuis les années 1970.

### *Programme de géographie*

- La représentation du monde, les principaux repères géographiques.
- Les principaux contrastes humains de la planète.
- Les principales caractéristiques du milieu physique de l'archipel néo-calédonien et ses paysages.
- L'archipel néo-calédonien au sein des grandes aires culturelles du Pacifique, de l'espace français et du monde.
- La diversité des espaces français et européens.
- La vie et les activités des hommes en Nouvelle-Calédonie : le Grand Nouméa, la Grande Terre et les Iles.
- La vie et les activités des hommes dans les espaces océaniques.
- Les relations de la Nouvelle-Calédonie avec l'ensemble régional, l'Europe et le reste du monde.
- Les ressources minières de la Nouvelle-Calédonie et leur exploitation.
- Les autres ressources de la Nouvelle-Calédonie.
- L'organisation de l'espace français et européen.
- Le rayonnement de la France dans le monde, son inscription dans l'Europe.
- Les ressources naturelles et leur préservation en Nouvelle-Calédonie.

## **Programme de sciences expérimentales et technologie**

- Mesures et unités.
- Matière :
  - \* Etats et changements d'état,
  - \* Mélanges et solutions,
  - \* Propriétés physiques des gaz.
- Energie : Formes, transferts et conservation de l'énergie.

Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001

Mise à jour le 21/07/2006

- Lumière : Sources, propagation rectiligne de la lumière.
- Electricité : Générateurs et récepteurs, circuit électrique, sécurité des personnes et des installations.
- Mécanique : Equilibre. Transmission et transformation de mouvements.
- Astronomie : La Terre, le système solaire et l'Univers.

- Le vivant :

\* Le cycle de développement,

\* Les fonctions du vivant :

- . la reproduction sexuée et non sexuée,
- . les fonctions de nutrition : digestion, respiration, circulation,
- . les fonctions de relation : fonctions sensorielles et modes de déplacement.

\* Les êtres vivants dans leur milieu :

- . notions de milieu et d'écosystème,
- . l'action de l'homme sur son environnement,

\* Le corps humain :

- . éducation à la santé : l'hygiène alimentaire, la prévention des conduites à risque, la pratique sportive,
- . reproduction et sexualité.

## **II – EPREUVES D'ADMISSION**

### **A - Programme de la première partie de l'épreuve d'entretien**

- L'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens.
- Connaissances dans le domaine de l'éducation.
- Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

### **B - Modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive**

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes :

- activité d'expression : danse
- course de 1 500 mètres.

Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

#### **1. Prestation physique**

##### *a) Activité d'expression : danse*

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. Cette prestation a une durée de 2 minutes maximum.

Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

##### *b) Course de 1 500 mètres*

L'épreuve consiste en une course en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ.

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

A l'issue de la course, le jury chronomètre pour chacun des candidats le temps effectivement réalisé. Le barème de notation, différent pour les hommes et pour les femmes, figure dans le tableau ci-après. Il est précisé qu'entre deux valeurs de temps, la note est rapportée à celle qui correspond au temps immédiatement supérieur (par exemple : la performance de 5 minutes 47 secondes [5 min 47] pour le barème « hommes » est notée comme la performance de 5 minutes 51 secondes [5 min 51], soit une note de 10).

Notes	Hommes	Femmes
20	4'30''	5'50''
19,5	4'33''	5'55''
19	4'36''	6'01''
18,5	4'39''	6'06''
18	4'42''	6'12''
17,5	4'45''	6'17''
17	4'48''	6'23''
16,5	4'52''	6'29''
16	4'55''	6'36''
15,5	4'59''	6'42''
15	5'03''	6'48''
14,5	5'07''	6'55''
14	5'11''	7'02''
13,5	5'15''	7'09''
13	5'20''	7'16''
12,5	5'24''	7'24''
12	5'29''	7'31''
11,5	5'34''	7'39''
11	5'40''	7'47''
10,5	5'45''	7'55''
10	5'51''	8'03''
9,5	5'56''	8'12''
9	6'03''	8'21''
8,5	6'09''	8'30''
8	6'15''	8'39''
7,5	6'22''	8'49''
7	6'29''	8'58''
6,5	6'37''	9'08''
6	6'44''	9'18''
5,5	6'52''	9'29''
5	7'00''	9'40''
4,5	7'09''	9'51''
4	7'18''	10'02''
3,5	7'27''	10'14''
3	7'36''	10'26''
2,5	7'46''	10'38''
2	7'57''	10'50''
1,5	8'07''	11'03''
1	8'19''	11'16''
0,5	8'30''	11'30''

*c) Modalités de dispense :*

Peuvent être dispensés de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

- les candidats handicapés qui ne peuvent réaliser la prestation physique et qui auront présenté un certificat médical attestant qu'ils ne sont aptes à effectuer aucune des deux prestations physiques proposées. Ils doivent l'adresser au jury avant le début des épreuves d'admission.

- les candidats présentant un certificat médical de contre-indication à la pratique des deux prestations physiques ;

- les candidates en état de grossesse ou en congé de maternité à la date des épreuves qui, bien que remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions de professeur des écoles, sont dans l'incapacité d'effectuer la prestation physique.

Les candidats se trouvant dans l'une de ces deux dernières situations doivent adresser au jury, leur certificat médical, datant de moins de quatre semaines avant le début des épreuves d'admission.

Les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical ci-dessus mentionné ou l'ayant produit hors délai se voient attribuer la note zéro à la prestation physique.

Les candidats dispensés se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par les candidats ayant subi l'une et l'autre des deux options de la prestation physique diminuée de deux points, et sans que cette note puisse dépasser 10 sur 20.

Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.

Dans les trois situations énumérées ci-dessus, les candidats doivent cependant se présenter à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Le candidat absent à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé.

## 2. Entretien avec le jury

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement.

Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire.

<b>ANNEXE II</b> <b>Organisation de l'épreuve d'admission du concours interne</b> <b>de recrutement de professeurs des écoles de la Nouvelle-Calédonie</b>
--

Les candidats déposeront leur dossier au moins 15 jours avant la date de début des épreuves écrites, en double exemplaire.

Les modalités de ce dépôt seront définies ultérieurement et portées à leur connaissance dans les dossiers d'inscription.

Le dossier comportera dix pages dactylographiées, sans annexes, numérotées et comportant obligatoirement un sommaire en tête. Une fiche descriptive, d'une page, également dactylographiée en présentera successivement l'économie et le contenu.

Ce dossier constituera un ensemble construit et ordonné de documents élaborés par le candidat et faisant état d'observations, de pratiques, d'analyses de pratiques établies lors de ses activités professionnelles.

Il est destiné à servir de support aux questions posées par le jury pour l'exposé. Sa présentation et son contenu ne feront donc l'objet d'aucune notation.

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat présentera un exposé portant sur les questions ou thèmes proposés par le jury à partir de son dossier.

Pour la préparation de cet exposé, le candidat disposera de son dossier et des questions ou thèmes proposés par le jury.

Au cours de l'entretien qui suit, le jury engagera une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ de ses questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression et à la capacité à communiquer que l'on est en droit d'attendre d'un enseignant.

*Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001*

*Mise à jour le 31/07/2006*

**Arrêté n° 2009-2335/GNC du 5 mai 2009 portant  
modification de l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre  
2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des  
concours d'accès au corps de professeurs des écoles de  
Nouvelle-Calédonie**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,  
Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;  
Vu la délibération n° 298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie,

**A r r ê t e :**

**Article 1er :** Le second alinéa du point II de l'article 1er de l'arrêté du 4 octobre 2001 ci-dessus référencée est ainsi réécrit :

"Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou à la première épreuve d'admission est éliminatoire.

La note 0 aux autres épreuves est également éliminatoire."

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,*

*Le membre du gouvernement  
chargé d'animer et de contrôler  
le secteur de l'économie, du  
travail et de la fonction  
publique,*

*HAROLD MARTIN*

*ANNIE BEUSTES*

**Les sujets des concours de la session 2015** sont disponibles sur le site de la DRHFPNC :

<http://www.drhfpnc.gouv.nc>

## BILAN DE LA SESSION 2015 DU CONCOURS EXTERNE

**NOMBRE DE POSTES : 40 en liste principale.**

### ADMISSIBILITE

Nombre d'inscrits	115
Présents	93
Éliminés	56
Ajournés	20
Au-dessus du minimum	17

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >=10 et <15	Nbre de notes >=15	Moyenne générale
Mathématiques	0.25	15.75	45	40	7	1	5.59
Français	1	17.75	17	33	35	7	8.96
Histoire/science	0	14.5	23	56	14	0	6.96
Etude de doc	3	17	3	20	58	8	10.96

Moyenne majeure sciences	5.61/14 soit 8.02/20
Moyenne mineure sciences	1.66/6 soit 5.52/20
Moyenne majeure histoire	5.03/14 soit 7.18/20
Moyenne mineure histoire	1.81/6 soit 6.03/20

### ADMISSION

Nombre d'admissibles	17
Présents	17
Éliminés	0
Ajournés	0
Au-dessus du minimum	17

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <5	Nbre de notes entre 5 et 9	Nbre de notes entre 10 et 15	Nbre de notes >15	Moyenne générale
Entretien partie 1	6	18	0	5	6	6	13.18
Littérature	14	20	0	0	1	7	17.88
Arts visuels	16	20	0	0	0	6	17.33
Musique	8.5	17	0	1	0	2	14.17
Anglais	5.5	20	0	2	8	6	13.09
Espagnol	16	16	0	0	0	1	16
EPS	6	16	0	6	7	4	11.48

Pour l'EPS :

Option danse    Moyenne Chorégraphie    12.10  
                           Moyenne oral danse            12.6  
                           Moyenne Option Danse            12.35

Option course    Moyenne performance course    10.27  
                           Moyenne oral course                11.96  
                           Moyenne Option Course à pied    11.11

## BILAN DE LA SESSION 2015 DU CONCOURS EXTERNE SPECIAL

**NOMBRE DE POSTES : 10 en liste principale.**

### ADMISSIBILITE

Nombre d'inscrits	24
Présents	18
Éliminés	15
Ajournés	0
Au-dessus du minimum	3

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <=5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >=10 et <15	Nbre de notes >=15	Moyenne générale
Mathématiques	0.5	10.75	13	4	1	0	3.69
Français	1	10.5	9	7	2	0	5.31
Histoire/science	2.75	13	10	6	2	0	5.93
Langue Kanak	10	19	0	0	9	9	14.75

Moyenne majeure histoire :	4.43/14 soit 6.33/20
Moyenne mineure histoire :	0.83/6 soit 2.78/20
Moyenne majeure sciences :	5.67/14 soit 8.1/20
Moyenne mineure sciences :	1.62/6 soit 5.39/20

### ADMISSION

Nombre d'admissibles	3
Présents	3
Éliminés	0
Ajournés	0
Au-dessus du minimum	3

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <5	Nbre de notes entre 5 et 9	Nbre de notes entre 10 et 15	Nbre de notes >15	Moyenne générale
Entretien partie 1	8	12	0	1	2	0	10
arts visuels	18	18	0	0	0	1	18
musique	16	18.5	0	0	0	2	17.25
Anglais	5.5	11	0	1	2	0	9
Langues kanak	12	16	0	0	2	1	14.33
EPS	9.25	14.5	0	1	2	0	12.33

### Pour l'EPS

#### Option course

Moyenne performance course	11.67
Moyenne oral course	13
Moyenne Option Course à pied	12.33

## BILAN DE LA SESSION 2015 DU CONCOURS INTERNE

**NOMBRE DE POSTES : 27 en liste principale**

### ADMISSIBILITE

Nombre d'inscrits	57
Nombre de présents	51
Éliminés	11
Ajournés	14
Au-dessus du minimum	26

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre de notes <5	Nbre de notes >5 et <10	Nbre de notes >10 et <15	Nbre de notes >15	Moyenne générale
Analyse de doc	0	18.5	11	13	23	4	9.25
Etude de doc	6	17	0	21	26	3	10.29

### ADMISSION

**Moyenne de l'entretien avec le jury : 14.58**

**Admis : 26**

## LES RAPPORTS DES JURYS

### EPREUVES D'ADMISSIBILITE

#### Epreuve écrite de français

**Bilan de la coordonnatrice : Marie-Cécile DELVENNE**

#### Notes obtenues :

- note la plus basse : 1 / 20
- note la plus haute : 17,75 / 20

#### Remarques générales :

Les copies sont généralement lisibles, la graphie est soignée.

Le sujet a été globalement mieux réussi qu'en 2014. Dans l'ensemble, quelques progrès ont été constatés dans l'exercice de la synthèse.

En revanche, on dénote encore chez beaucoup trop de candidats, une syntaxe déficiente et de nombreuses erreurs (élémentaires) d'orthographe. Il est fortement conseillé de préserver un temps à la relecture de sa copie.

#### Synthèse :

- Éléments à respecter :
  - Introduction :
    - Présenter les documents, sans trop entrer dans les détails.
    - Formuler la problématique.
    - Annoncer le plan.
  - Développement :
    - Reformuler les idées les plus importantes.
    - Montrer les convergences, les divergences, la complémentarité des textes.
    - S'appuyer sur un plan clair et rigoureux, organiser le propos en paragraphes bien structurés.
    - Employer une langue correcte, des formulations claires en évitant le verbiage.
  - Conclusion :
    - Mettre en évidence les idées centrales.
    - Proposer une ouverture.

Même si globalement, cette partie du sujet a obtenu de meilleurs résultats que l'année passée, les correcteurs notent encore des insuffisances quant à la maîtrise de cet exercice.

- Il ne s'agit en aucun cas d'un résumé de chaque document. Les textes à l'étude doivent être mis en relation les uns avec les autres pour répondre à une problématique.
- Les points soulevés restent souvent trop superficiels dans la restitution des idées. L'enchaînement entre celles-ci n'est pas toujours explicite, voire inexistant ; manque de cohérence, d'organisation, de logique.
- L'introduction et la conclusion sont souvent négligées.
- Il n'est pas demandé d'avis personnel (rappelé dans les consignes), ni de restitution de connaissances., ce qui a été encore observé dans certaines copies. Le développement doit être structuré et organisé en paragraphes.
- Ne pas oublier de faire référence aux textes.
- Éviter la paraphrase.

### **Grammaire :**

En règle générale, il est noté un manque de maîtrise des connaissances grammaticales et une difficulté à énoncer clairement les règles de base.

Parmi les erreurs relevées :

- la maîtrise des temps verbaux, de leur conjugaison (en particulier les temps composés, notamment le futur antérieur) et l'accord du participe passé,
- des confusions entre nature et fonction,
- la formation des adverbes,
- connaissance superficielle du genre poétique.

### **Question complémentaire :**

Cette partie de l'épreuve portait sur l'analyse critique d'un extrait de manuel (page 19) *Mots en herbe, Français CE2*, Bordas, 2012. Elle a été globalement bien réussie.

Notons que les textes qui servaient de support à la synthèse (première partie de l'épreuve) donnaient un éclairage qui aurait pu aider le candidat à se positionner, même sans avoir une grande connaissance sur le sujet.

- Question 1 : les correcteurs notent un manque de regard critique et d'analyse. Beaucoup de candidats restent au stade de l'observation, du constat. Les réponses sont rarement justifiées ou bien de manière très superficielle ; pas de réelle maîtrise du discours argumentatif.
  - Question 2 : Les règles de prosodie et de versification sont souvent méconnues.
  - Question 3 : Des critères énoncés peu précis et qui restent souvent formels.
- Il apparaît que de nombreux candidats ne maîtrisent pas la méthodologie de la synthèse. Dans cet exercice, les textes à l'étude doivent être mis en relation les uns avec les autres pour répondre à une problématique. Il ne s'agit en aucun cas d'un résumé de chaque document. Il n'est pas demandé d'avis personnel (rappelé dans les consignes), ni de restitution de connaissances, ce qui a été observé dans certaines copies. Le développement doit être structuré et organisé en paragraphes.
- Il a été constaté également, chez un nombre important de candidats, un défaut de compréhension des textes proposés ou/et une restitution trop superficielle des idées énoncées.

### **Grammaire :**

En règle générale, il est noté un manque de maîtrise de connaissances sur les discours, les typologies textuelles et leurs différentes caractéristiques.

Parmi les autres erreurs relevées :

- une non maîtrise (ou une connaissance partielle) des règles de base d'accord du participe passé, surtout avec l'auxiliaire avoir.
- des confusions entre reprises nominales et pronominales.

Rappelons que cet exercice portait sur une production d'élève. Tout enseignant doit être capable d'identifier les erreurs et de les corriger.

Dans les réponses apportées, certaines manquaient de précision.

### **Question complémentaire :**

Cette partie de l'épreuve portait sur l'analyse critique d'un extrait de manuel qui datait de 2001. Elle s'est avérée peu réussie dans l'ensemble.

- Certains n'ont pas « osé » remettre en cause la pertinence du document proposé au regard de ce qui est préconisé dans les programmes. La date aurait déjà pu en elle-même vous servir d'indicateur. N'hésitez pas à être critique lorsque les questions vous invitent à le faire mais la justification que vous apportez est essentielle. Elle doit prendre appui sur des éléments précis (programmes officiels, éléments théoriques sur le sujet, références bibliographiques...).

Notons que les textes qui servaient de support à la synthèse (première partie de l'épreuve) donnaient un éclairage qui aurait pu aider le candidat à se positionner, même sans avoir une grande connaissance sur le sujet.

- Les réponses apportées sont restées trop descriptives, sans véritable analyse, et souvent sans justification.
- Le texte théâtral est visiblement peu connu des candidats. La méconnaissance de ses spécificités, de ses caractéristiques et de son lexique singulier a été, semble-t-il en partie, la cause de réponses confuses.
- Précisons également qu'un texte qui sert de point de départ pour construire des connaissances sur un genre littéraire, tel qu'il soit, doit impérativement être un texte d'auteur. Ici, il s'agissait de la production d'un collectif d'élèves et non pas d'un texte de référence en matière de théâtre.

## **ÉLÉMENTS DE CORRECTION**

### **I. SYNTHÈSE (8 points)**

#### **Introduction :**

À ses origines, la poésie était considérée comme un « charme », chant magique d'Orphée pour apaiser les bêtes sauvages et exprimer ses sentiments. Elle a évolué pour rester à la frontière de l'art oratoire, de l'expression du sentiment et de la technicité des formes. C'est pourquoi, si enseigner la poésie est une obligation de l'enseignement du français à l'école, cela reste une gageure pour les enseignants. Si on conçoit que la poésie peut s'enseigner, quels sont alors les enjeux de son enseignement ?

À la lumière du document 1 « Le Plaisir poétique », extrait de La poésie de Jean-Louis Joubert aux éditions Armand Colin, du document 2 Aborder la poésie autrement, cycle 3-6<sup>ème</sup> de Christian Poslianec chez Retz, du document 3, extrait du chapitre « La poésie rapport au monde, aux autres, à soi, à la langue » dans la Poésie à l'école d'Éduscol, du document 4 « le problème de la poésie » de Jean-Pierre Siméon, extrait des Cahiers pédagogiques n°417, deux aspects de l'enseignement de la poésie seront mis en valeur : la poésie comme objet de plaisir et la poésie comme ouverture culturelle.

#### **1) La poésie comme objet de plaisir :**

\* Un plaisir esthétique

L'extrait de Jean-Louis Joubert (document 1) ancre la poésie au cœur du plaisir et selon lui ce plaisir est avant tout esthétique car il évoque « l'objet bien fait ». Le poème serait donc un tout dont la beauté est indiscutable et cette beauté serait véhiculée par l'activité de récitation autrement appelée « fonction mémorisante de la poésie ». Selon Jean-Pierre Siméon (document 4), cette beauté doit être intériorisée pour permettre à son lecteur de comprendre la « nécessité » du poème et ainsi d'accéder à

son plaisir. La finalité en sera de faire des « lecteurs passionnés » qui auront pour but d' « embrasser » et « êtreindre » la poésie explique-t-il, en convoquant pour cela Stephan Sweig.

\* Un plaisir ludique

Les auteurs s'accordent à dire que la poésie est lieu de jeux et que par conséquent le plaisir qui en découle est avant tout « ludique ». Jean-Louis Joubert de rappeler alors que les mots sont « les premiers jouets que l'on donne aux enfants » et rejoint en cela par Christian Poslianec qui cite les approches humoristiques de certains poèmes.

\* Un plaisir langagier

Mais c'est surtout le plaisir langagier que l'ensemble du corpus met en valeur. En poésie, la langue est « libre » comme le souligne le document d'Éduscol. Par conséquent, elle devient un immense terrain de jeux qui vise à « enrichir les moyens langagiers des élèves ». Les ingrédients indispensables à ces jeux langagiers seront les « souvenirs », les « sensations » et les « émotions » comme le précise Christian Poslianec. Et Jean-Louis Joubert nous rappelle que les poètes sont comme des enfants qui « jouent avec les mots ». Enseigner la poésie serait donc avant tout une invitation à jouer sur le langage que l'enseignant se doit d'offrir à ses élèves. Mais cette invitation au jeu et au plaisir vise surtout une ouverture culturelle.

## **2) La poésie comme ouverture culturelle :**

\* Un moyen de communication

D'emblée l'enseignement de la poésie se présente dans les documents 1 et 3 comme vecteur de communication entre pairs. Si Jean-Louis Joubert évoque un « procédé pour communiquer une émotion », Jean-Pierre Siméon surenchérit en qualifiant la poésie à l'école de temps de « partage collectif ». C'est dire si la poésie est un véritable objet d'enseignement de l'école qui se doit de déclencher et de fédérer les communications entre pairs.

\* Une contextualisation de savoirs

Mais la poésie apparaît également comme un outil de contextualisation du savoir. Ainsi, Christian Poslianec, dans le document 2, insiste sur les apprentissages culturels, en démontrant que la poésie fédère et développe un savoir déjà ancré chez les enfants, en favorisant alors la construction d'images mentales reliées en « chaînes signifiantes ». C'est à cette condition que peut se construire un « faisceau de références ». À cet effet, Jean-Louis Joubert présente la poésie comme « moyen de connaissance ». Mais, comme le précise le document 3, cet apprentissage et cette construction du savoir doivent être organisés à l'aide d' « itinéraires que l'on balise », d'une « progression qui se construit ». C'est donc à l'enseignant de s'assurer que le parcours poétique qu'il met en œuvre, de manière continue et progressive, en s'appuyant sur les goûts et connaissances des élèves, permettra une appropriation de savoirs.

\* La construction d'un patrimoine collectif

Enfin, l'enseignement de la poésie, comme celui de la littérature tel que les conçoivent les Programmes, se doit de construire un patrimoine culturel commun. À cet effet, le document 3 précise qu'elle enrichit les « moyens langagiers » des élèves. De même, Jean-Pierre Siméon, dans le document 4, insiste sur l'acte de récitation qui favorise la transmission et la socialisation du poème et ce faisant, manifeste un enjeu « existentiel » de la poésie et de la littérature, que doivent partager les élèves. En outre, le document d'Éduscol insiste sur l'idée que la poésie permet l'accession à « la découverte et à l'expression de fondamentaux ». Ce sont ces « fondamentaux », ce patrimoine culturel commun, que l'enseignant se doit de véhiculer et de faire vivre à ses élèves.

## **Conclusion :**

À travers ce corpus, les auteurs s'attachent donc à donner des pistes aux enseignants pour enseigner la poésie à leurs élèves. Les idées, avancées dans ces documents, permettent de comprendre la complexité de l'enseignement de la poésie et invitent à ne pas s'attacher aux seules activités d'explications de textes et récitation. Il convient de dépasser ces méthodes de travail pour redécouvrir le plaisir poétique et faire vivre la poésie aux élèves, à travers un itinéraire progressif, gage de

l'accèsion à un patrimoine culturel commun. Ces documents, convergent donc vers une pratique plus consciente de la poésie à l'école.

## II. QUESTION DE GRAMMAIRE (4 points)

1) Cette élève a fait des erreurs :

de type grammatical	de type lexical
« paon » = « paons », « s'aimais » = « s'aimaient », « cochon » = « cochons », « serpent » = « serpents »	« giraffes » = « girafes », « ipnotique » = « hypnotique », « ellectrique » = « électrique », « dangeureux » = « dangereux ».

2) Deux girafes se sont aimées (passé-composé), se seront aimées (futur antérieur), s'étaient aimées (plus que parfait), s'aimèrent (passé-simple) d'amour grand.

3) Les mots à la rime sont des adjectifs qualificatifs. Ils sont épithètes du nom « amour ».

4) Adverbe : « galamment ».

## III. QUESTION COMPLÉMENTAIRE (8 points)

1) Le poème de Charpentreau met surtout en avant l'aspect formel du texte poétique en soulignant sa mise en page en strophes (question 3), vers (questions 2 et 5) et sa sonorité par le biais de l'étude des rimes (question 4).

Le sens est seulement effleuré à la question 1. Il n'occupe pas le centre de l'activité proposée.

2) Il doit maîtriser la règle du « e » qu'on prononce et qu'on compte avant une consonne, qu'on ne prononce pas ni ne compte avant une voyelle ou à la rime.

3) L'activité demandée dans la question 7 (dernière question de l'appareil didactique) est une activité d'écriture qui s'inscrit comme objectif final de cette page de manuel. Il s'agit d'imiter le poème source (« écris à la manière de Charpentreau »), mais la consigne étant lacunaire, une grille de critères de réussite favoriserait la production de l'élève et son évaluation par l'enseignant :

- Mon poème se compose de 6 strophes de 3 vers.
- Les vers ont tous le même nombre de syllabes (4).
- Dans chacune des strophes, tous les vers riment.
- Le premier vers évoque un membre de ma famille et son prénom.
- Le deuxième vers évoque un lieu et reprend la structure de phrase « Vient de ... ».
- Le troisième vers est un complément circonstanciel de manière.

## Epreuve écrite de mathématiques

### Bilan du coordonnateur : Christophe PORTENART

#### **COPIES : (recommandations à l'attention des candidats)**

La maîtrise de l'usage d'une calculatrice est nécessaire pour répondre convenablement aux questions posées (attention notamment à la lecture de l'affichage des résultats à l'écran).

Le sens des opérations demande à être bien maîtrisé par les candidats. L'utilisation du signe "égal" reste trop aléatoire (confusion entre la notion d'égalité et celle d'équivalence).

Une plus grande vigilance est demandée dans la précision des signes utilisés.

Le traitement de l'information et le calcul des vitesses sont maîtrisés (exercice n°2).

Les candidats doivent aborder les domaines "grandeurs et mesures" et celui des nombres de manière plus pragmatique et moins formelle.

Les demandes de justification doivent être traitées avec une plus grande rigueur (lecture de la consigne, précision du vocabulaire). En complément, la description des travaux d'élèves est globalement satisfaisante mais les propriétés mathématiques demandées sont trop souvent absentes ou évoquées de manière implicite (exemple QC2 - §c et §d)

Il est demandé aux candidats une plus grande maîtrise de la connaissance des programmes d'enseignement en vigueur (compétences principales abordées) pour éviter un excès de verbiage dans les écrits.

## Epreuve écrite d'histoire et géographie

### Bilan de la coordonnatrice : Mélanie GABLE

Pour la session 2015, sur les 109 copies d'histoire – géographie soumises à l'évaluation du jury, 51 candidats ont choisi l'histoire- géographie en composante majeure, et 58 l'ont traitée en composante mineure; les notes s'échelonnent de 1 à 11,5 sur 14 points pour la composante majeure, avec une moyenne de 4,8 ; et de 0 à 5 sur 6 points pour la composante mineure, avec une moyenne de 1,7. Les écarts entre les résultats des candidats sont donc conséquents ; ces résultats traduisent également une faiblesse de niveau relative de la part de nombreux candidats, alors que, par ailleurs, certaines copies se sont révélées très satisfaisantes.

Les sujets ne posaient pas de problèmes particuliers, dans leur formulation comme dans le niveau de connaissances requis. Ils portaient sur des thèmes au programme du cycle 3. Pour le sujet de la composante majeure, les documents issus de manuels scolaires du secondaire étaient parfaitement accessibles pour des candidats aspirant à un concours de catégorie A. Les membres du jury ont cependant été frappés par le manque de culture générale et le manque de connaissances visible dans nombre de copies. À ce titre, nous rappelons qu'il est indispensable pour les candidats de maîtriser les notions élémentaires, les localisations géographiques de base et la chronologie générale de la discipline.

En histoire, les candidats doivent absolument cerner les limites chronologiques des questions afin d'éviter les hors – sujets. Les correcteurs ont eu à déplorer une approche trop souvent mémorielle et insuffisamment scientifique des sujets, notamment pour la période des Événements. Les institutions de la Nouvelle - Calédonie (provinces, gouvernement, sénat coutumier, congrès) sont trop souvent inconnues des candidats, ce qui laisse présager des lacunes dans la maîtrise des notions d'instruction civique. La question de géographie a fréquemment été traitée comme une sorte de catalogue touristique, l'approche des copies était souvent descriptive, au détriment de la démarche analytique qui, là encore, doit être privilégiée.

L'exercice de la composante majeure se traduit trop souvent dans les copies par une paraphrase des documents, alors qu'une analyse et un esprit critique sont attendus. Cet exercice révèle également la difficulté de certains candidats à proposer de véritables pistes d'exploitation en classe, bien que de vraies pratiques pédagogiques et des démarches précises doivent être connues des candidats : par exemple, on peut penser à une mise en œuvre d'une démarche d'investigation des élèves, ou encore à la réalisation indispensable d'une frise chronologique en classe. Il est aussi nécessaire d'effectuer un choix raisonné parmi l'ensemble des documents proposés par le sujet : on ne peut envisager que l'exploitation en classe de 2 ou 3 documents au maximum.

Les membres du jury insistent aussi sur la nécessité d'une maîtrise de l'expression écrite et de l'orthographe, celle des noms propres notamment, qui compte pour 1 à 2 points dans la note finale, suivant le choix du sujet. Il est essentiel de maintenir un niveau de langage correct, et d'éviter notamment de rédiger des phrases dans un style familier ou directement retranscrit de l'oral. Les abréviations sont également à proscrire.

Les candidats ont souvent omis de structurer leurs réponses : nous rappelons qu'il est souhaitable de rédiger de courtes introductions et conclusions, et de suivre deux ou trois axes majeurs dans le développement.

Le temps limité oblige à une organisation stratégique de la part candidats ; en effet, parfois seule une question a été traitée ; ainsi, pour gagner du temps, il faut éviter tout verbiage inutile et aller à l'essentiel dans les réponses. Une préparation solide doit permettre de pallier en grande partie ces difficultés, les copies les mieux structurées et les plus complètes sont d'ailleurs celles dans lesquelles on retrouve le plus de connaissances. A titre indicatif, on peut penser que sur les 3 heures de l'épreuve, les candidats peuvent par exemple consacrer 30 mn à 1 h pour la partie mineure et 1 h à 1h45 pour la majeure. Enfin, le jury souhaiterait à l'avenir que les candidats séparent les exercices, indiquent les questions qu'ils traitent en début de réponse, et numérotent leurs copies.

Les rapports de jury d'histoire- géographie des années précédentes indiquaient que la lecture de manuels scolaires du secondaire pouvait aider à la préparation des candidats ; cette remarque reste d'actualité. L'étude des programmes et des fiches d'accompagnement consultables sur le site internet de la DENC est aussi nécessaire pour une bonne maîtrise des notions et des objectifs des enseignements d'histoire- géographie et d'instruction civique. La fréquentation d'ouvrages récents de pédagogie et de didactique est également vivement conseillée.

## Epreuve écrite de sciences expérimentales et technologie

**Bilan de la coordonnatrice : Cécile HICKSON**

### Moyennes de l'épreuve

*Les résultats obtenus cette année font état des moyennes suivantes :  
**5.52/20 à la mineure scientifique ; 8.02/20 à la majeure scientifique.***

*Pour la mineure, les notes vont de **0 à 3.5 sur 6. 5 candidats sur 50** ont la moyenne ou plus.  
Pour la majeure, les notes vont de **1.75 à 10.5 sur 14. 15 candidats sur 58** ont la moyenne ou plus.*

### Commentaires du jury de correction

**1<sup>ère</sup> partie (6 points dont 1 point consacré à l'orthographe)**

- Lors de ses premières expériences, Réaumur utilise des rapaces apprivoisés (des buses) qui présentent la particularité de régurgiter des pelotes de réjection gastrique contenant les parties de leurs proies qu'ils n'ont pas pu digérer (plumes, poils, os). Il fait alors avaler aux buses des tubes métalliques ouverts de part et d'autre contenant de la viande.**

**« Le tube ainsi garni de viande fut donné à la buse pour son premier déjeuner [...]. Ce ne fut que le lendemain que je trouvai le tube qu'elle venait de rendre : il avait toute sa rondeur [...], sa forme n'avait aucunement changé [...], on ne découvrait sur sa surface extérieure aucune trace de frottements. Le morceau de viande avait été réduit au quart de son premier volume [...] »**

**Extrait de « Observations sur la digestion des oiseaux » René Antoine de Réaumur (1752)**

**Quelles interprétations faites-vous des résultats de cette expérience historique ? En quoi apporte-t-elle des informations novatrices sur la digestion ? 1 point.**

*Les candidats ont davantage décrit qu'interprété l'expérience historique de Réaumur.*

*De ce fait, ils ont plutôt restitué leurs connaissances ayant trait à la digestion que réellement tiré profit du texte pour étayer leur raisonnement.*

*Enfin, trop de candidats ont négligé ou ignoré les commentaires de Réaumur au sujet de l'état du contenant, le tube métallique, récupéré remarquablement intact en fin de digestion. Cela permettait d'envisager un aspect très novateur de la digestion, considérée alors comme un simple broyage des aliments. Réaumur prouve qu'il n'en est rien, et qu'il s'agit en fait d'un changement d'état des aliments, d'origine chimique. L'analyse de l'état du contenant avait autant d'importance que celle du contenu.*

- 2. A l'aide de vos connaissances sur les circuits électriques, expliquez pourquoi il est fortement déconseillé de brancher une multiprise sur une multiprise. 1 point.**

*Cette question a montré la faible maîtrise des connaissances de base en électricité, des candidats.*

*La conséquence d'un tel branchement a souvent été bien identifiée : risque majeur d'incendie.*

*Par contre, les candidats l'ont toujours imputé à un court-circuit alors que ce n'est pas le cas ici.*

*Le risque provient d'une surintensité découlant du surnombre d'appareils branchés en dérivation.*

- 3. Les programmes de l'école primaire calédonienne attendent des enseignants qu'ils sensibilisent leurs élèves aux principales maladies vectorielles. Définir ce qu'est une maladie vectorielle puis proposez 2 exemples affectant la Nouvelle-Calédonie. 1 point.**

*La contextualisation locale de cette question a réussi aux candidats, les exemples proposés étant ceux attendus : dengues, zika, leptospirose, chikungunya.*

*Les animaux vecteurs étaient également bien identifiés. Par contre, un grand nombre de candidats n'a pas compris que l'animal n'était qu'un réservoir de microbes responsables de la maladie (virus ou bactéries). Ce n'est pas l'animal lui-même qui provoque la maladie ; il la véhicule et la répand en transmettant les microbes à l'homme, d'où le nom de vecteur.*

- 4. Deux enfants observent une feuille de fougère fertile et s'interrogent sur la nature de la poudre jaune visible à la face inférieure de la feuille. L'un d'eux pense qu'il s'agit de pollen, l'autre n'est pas d'accord.**

**Quel est votre avis ? Comment le justifiez-vous ? Quelle activité mettriez-vous en œuvre pour valider la bonne réponse ? 1 point.**

*Cette question a montré les faibles connaissances des candidats en biologie végétale. D'une part, la confusion entre pollen et spores fut fréquente, les candidats les considérant comme analogues voire synonymes. D'autre part, les 2 modes de reproduction sexuée ne peuvent coexister chez un même végétal : la procréation est à spores **ou** à fleurs.*

*Enfin, on peut regretter que les candidats négligent les activités d'observation et/ou d'expérimentation pour trancher, pour ne proposer que l'éternel recours à Internet.*

- 5. Pour faciliter son quotidien, l'homme a mis au point de nombreux outils dotés de mécanismes pour transmettre et/ou transformer les mouvements.**

**Citez un système permettant de transformer un mouvement de rotation en translation (ou inversement), faites-en le schéma légendé évidemment, expliquez son fonctionnement par une phrase et donnez un exemple de la vie courante. 1 point.**

*Cette question a posé problème du fait de la mauvaise lecture des mots-clés de l'énoncé, trop de confusions ont été relevées :*

- *Système n'est pas objet technique ;*
- *Mouvement n'est pas énergie ;*
- *Transmission n'est pas transformation.*

*Les exemples de la vie courante ont davantage fait appel à la production d'électricité ! qu'aux objets familiers (bâton de colle, clé à molette, tire-bouchon, moteur de voiture, treuil...) comme on l'attendait.*

**2<sup>ème</sup> partie de la composante majeure (8 points dont 1 point consacré à l'orthographe et à la présentation)**

**Première étape : analyse critique des documents proposés en faisant appel à vos propres connaissances.**

**Question 1 (1 POINT)**

**Cet enseignant de CE2 décide de sélectionner l'un des intitulés des programmes de la partie « Ciel et Terre » pour élaborer une séquence.**

**Quel est l'intitulé des programmes du document A qu'il souhaite travailler à travers cette sélection documentaire ? Justifiez votre réponse.**

**Parmi les documents B, C, D et F, quel est celui qui ne convient pas pour traiter l'intitulé retenu et pourquoi ?**

*Les correcteurs ont regretté que les candidats se contentent de décrire les documents au lieu de les mettre en lien afin d'argumenter quant à l'intitulé qu'ils permettraient de traiter : la rotation de la Terre et ses conséquences sur l'alternance journée-nuit. Le document intrus était le F car il traite de la révolution de la Terre et de ses conséquences sur le déroulement annuel des saisons.*

**Question 2 (1 POINT)**

**Expliquez le titre du document B « le mouvement apparent du soleil pendant une journée en Europe » : pourquoi le qualifie-t-on ainsi ?**

**Répondez aux 2 consignes de l'exercice (numérotées 3 et 4) en contextualisant l'observation à la Nouvelle-Calédonie.**

*Le qualificatif à commenter était « apparent » ! et non Europe...qui n'est pas un qualificatif ! La contextualisation locale des consignes du document B a montré que trop peu de candidats observaient et connaissaient les différences de la course du Soleil entre les 2 hémisphères du globe. Il se lève bien vers l'Est en NC ...comme partout dans le monde ....mais il est au Nord à midi. Enfin, ils semblaient aussi ignorer que l'heure civile est identique à l'heure solaire en NC et qu'il est donc exactement midi au plus haut de la trajectoire solaire quotidienne.*

**Question 3 (1 POINT)**

**Il existe différentes formes d'activités sur lesquelles l'élève peut s'appuyer pour conduire un travail d'investigation. Nommez celle qui est choisie dans le document C.**

**Indiquez le sens dans lequel le garçon doit tourner : sens horaire ou antihoraire ?**

**Faites l'analyse critique de l'activité. Que proposez-vous d'autre ?**

*Quand une investigation utilise des objets et sujets pour une représentation simplifiée et accessible aux élèves, du réel, sans tester aucune variable, il ne s'agit pas d'expérience mais bien de modélisation !*

*Cette modalité d'investigation a semblé être ignorée des candidats.*

*La lecture des 3 dessins numérotés (étapes 1, 2,3) du document C ne pouvait conduire qu'à un seul sens de rotation du garçon-Terre : sens antihoraire. Il suffisait de le lire en respectant la chronologie des étapes!*

*Enfin, l'analyse critique de l'activité a davantage porté sur la simplification inhérente à la modélisation. Beaucoup de candidats auraient voulu que l'enfant garde la tête inclinée comme l'est la Terre : quel intérêt pour cette approche journée-nuit ? Aucun !*

*Peut-on imaginer l'inconfort de l'élève qui doit tourner sur lui-même, être ébloui par le faisceau direct d'une lampe maintenue à faible distance et garder la tête penchée avec la même inclinaison !! Mettez-vous à sa place !!*

*Il vaut mieux prendre un globe pour représenter la Terre et faire des enfants des observateurs privilégiés autour du dispositif.*

*Les candidats doivent davantage exercer leur sens critique, en pensant plus aux élèves (leur intérêt, leur confort) qu'à l'activité elle-même, aussi attrayante soit elle.*

**Question 4 (1 POINT)**

**Nommez et décrivez les 2 modèles représentés dans le document E.  
En quoi l'Histoire des sciences est-elle intéressante à partager avec les élèves ?**

*Dans l'ensemble, les candidats ont correctement décrit les deux modèles mais n'ont pu les nommer comme attendu : le modèle de Ptolémée est géocentrique ; celui de Copernic, héliocentrique. L'Histoire des sciences fut bien mise en lien avec la notion de progrès, de remise en question et d'évolution des idées. Cependant, cette évolution n'est possible que si la nouvelle idée est étayée d'arguments et de preuves tangibles, souvent en lien avec l'amélioration des moyens techniques.*

**Deuxième étape : exploitation des documents pour présenter, en un texte de deux pages maximum, des éléments d'une démarche d'investigation telle qu'elle est prévue dans les programmes de cycle 3 de l'école primaire.**

### **Question 1 (2 POINTS)**

**A partir de l'analyse que vous avez réalisée dans la première étape, vous élaborerez une séquence d'apprentissage. En utilisant tout ou partie des documents du dossier, vous mettrez en œuvre la démarche d'investigation inhérente aux disciplines scientifiques.**

- ✓ **Vous présenterez une situation de départ possible ainsi que le questionnement qui en découle.0.5**
- ✓ **Vous exposerez les étapes clairement annoncées et organisées de votre séquence.0.25**
- ✓ **Vous explicitez l'usage fait du ou des document(s) choisi(s) conformément à la démarche attendue. 1**
- ✓ **Vous identifierez les nouveaux savoirs acquis en fin de séquence. 0.25**

*La plupart des candidats maîtrisent l'organisation d'une démarche d'investigation en étapes-clés. Il faut maintenant que la cohérence des étapes soit évidente au regard de l'objectif poursuivi, lui-même conforme à l'intitulé de départ.*

*Les candidats ont souvent eu du mal à choisir et à utiliser les documents. Il n'était absolument pas judicieux de les proposer tous en ateliers autonomes ou en exposés à réaliser à partir des informations notées dans les documents.*

*Si l'élève est acteur de ses apprentissages, il est aberrant de lui faire lire un relevé d'ombres ou de lui faire lire une modélisation de la rotation de la Terre, sur une photocopie : il peut et doit vivre ces activités ! Réaliser le relevé d'ombres d'un objet placé à l'école ; orienter la course du Soleil visible à l'école ; modéliser la rotation de la Terre avec un globe et une lampe-Soleil fixe et en découvrir les conséquences. Il peut débattre des 2 modèles historiques.*

*Le jury a accordé aussi une attention particulière à la succession des séances. Il était opportun de partir de l'observation du réel, de l'interroger pour aller vers la modélisation et l'Histoire.*

*Enfin, toutes ces activités débouchaient sur de nouveaux savoirs dont on attendait le libellé. Trop peu de candidats les ont identifiés, rédigés.*

*Par exemple : « La trajectoire du Soleil qui bouge du lever au coucher, n'est qu'apparente. Chaque jour, la Terre tourne sur elle-même en **24h** dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, c'est **la rotation de la Terre. La partie éclairée de la Terre est dans la journée, alors que la partie dans l'ombre propre de la Terre est dans la nuit.** Ce n'est pas le Soleil qui bouge, qui tourne autour de la Terre. »*

*Trop souvent, les activités ont été escamotées au profit d'un verbiage peu éclairant : « les élèves lèvent leur doigt, écrivent dans leur cahier, se regroupent, s'écoutent, posent des questions ». Ce formalisme ne renseigne en rien sur les apprentissages mis en œuvre et les actions efficaces des élèves.*

## **Question 2 (1 POINT)**

**Cette séquence mobilise de nombreuses compétences transversales précédemment acquises dans plusieurs disciplines.**

**De quelles compétences s'agit-il ? Présentez-les en lien avec les disciplines correspondantes.**

*Dans l'ensemble, les candidats ont proposé plusieurs disciplines mobilisées au service de cette séquence mais une énumération ne peut suffire. Il convient d'indiquer en quoi elles sont source d'apprentissages.*

*Par exemple :*

<i>Français</i>	<i>Comprendre des textes informatifs, des consignes ; restituer les résultats de ses recherches en utilisant un lexique précis.</i>
<i>Mathématiques</i>	<i>Lire l'heure, connaître les unités de mesure de durées.</i>
<i>Géographie</i>	<i>Se repérer dans un panorama ; utiliser les points cardinaux.</i>
<i>Histoire</i>	<i>Distinguer les grandes périodes historiques, les situer chronologiquement.</i>
<i>Instruction civique</i>	<i>Participer à un débat en respectant la parole d'autrui.</i>

### **En conclusion : conseils pour les futurs candidats**

- *Ne confondez pas analyser, interpréter et décrire ;*
- *Lisez très attentivement toutes les consignes avant de vous lancer dans votre rédaction ;*
- *Paginez vos feuilles pour éviter que la correction ne ressemble à un jeu de piste ;*
- *Indiquez clairement et distinctement le numéro de chaque question ;*
- *Ne recopiez pas intégralement toutes les indications figurant en titre de chaque document pour gagner un temps précieux ;*
- *Conservez du temps pour une relecture finale, trop d'erreurs orthographiques semblent imputables à un empressement, en particulier à la fin des copies ;*
- *Présentez, pour la majeure, la séquence de façon structurée et organisée avec un repérage clair des différentes séances choisies et des activités porteuses d'apprentissages ;*
- *Evitez le verbiage quant aux modalités de travail des élèves éclairant trop peu le jury sur les réelles actions des élèves.*

**Bilan de la coordonnatrice : Marie-Hélène WAMO**

Conformément à l'arrêté n°2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie, il a été proposé aux candidats un sujet sur le thème du tatouage en Océanie à partir de 4 documents.

Document A :

« Tatouages » Hélène Giguère, 2000 Site Musée de la civilisation, exposition virtuelle « Peuples des eaux, gens des îles ». L'OCEANIE [www.oceanie.org/graphes/tatouages.html](http://www.oceanie.org/graphes/tatouages.html)

Document B :

Interview de Sébastien Galliot Auteur du livre « Tatoueurs, tatoués » La folie tatouage CNRS le journal

11.02.2015, par [Laure Cailloce](#)

Document C :

Tatouages : et si on disait stop à la discrimination ? Le Plus par Eve Gratien, Chroniqueuse

Document D :

"Mon tonton, ce tatoueur tatoué" : un film d'animation inventif et attachant

Le Monde.fr | 16.10.2012 à 13h27 • Mis à jour le 16.10.2012 à 20h23 | Par Sandrine Marques  
Coefficient 2-Durée 3H

Dans une première partie (4points), les candidats sont invités à analyser et commenter les idées essentielles contenues dans les quatre documents.

Quelques pistes de réflexion étaient attendues des correcteurs :

Autrefois symbolique et culturel, synonyme d'appartenance, le tatouage devient aujourd'hui un phénomène de mode, ornement corporel assez communément utilisé. Cependant les avis sont partagés autour de celui-ci : le tatouage peut être considéré comme positif ou négatif (image personnelle et/ou professionnelle).

La deuxième partie notée sur 4 points vise à évaluer les connaissances précises du candidat sur la culture kanak et/ ou océanienne. En deux réponses argumentées, le candidat doit montrer qu'il maîtrise des notions clés et qu'il sait les mobiliser dans le contexte d'un raisonnement historique, géographique et multiculturel.

« On le sait tous, le tatouage n'est pas forcément bien perçu par l'ensemble des citoyens.

Discriminations et diffamations accablent bien souvent nos concitoyens tatoués.

Est-ce que le tatouage doit être motif à certaines décisions extraordinaires, dans le travail, dans l'éducation ? Doit-on s'empêcher de se faire tatouer pour l'enseignement ? »

Telle était la question posée dans la troisième partie notée sur 8 points.

Un grand nombre de copies montre une bonne compréhension de la question. Et les attendus sont généralement mentionnés.

Des progrès sont en revanche souhaitables sur les aspects suivants :

- L'expression d'une réflexion construite et argumentée sur le sujet, autour d'un fil conducteur ou d'une problématique bien cernée
- La qualité de l'expression écrite. Les candidats doivent démontrer qu'ils maîtrisent aussi l'orthographe et l'expression même dans une épreuve à visée culturelle. La maîtrise de l'orthographe est l'une des difficultés sur laquelle nous insistons chaque année. Les correcteurs sont souvent ennuyés de devoir pénaliser une orthographe approximative qui entache des copies pouvant être tout à fait intéressantes par ailleurs.

En prolongement de cette réflexion théorique est attendue la partie pédagogique qui doit traduire une réflexion cohérente et construite autour d'objectifs simples en rapport avec le sujet et présenter

quelques pistes d'activités. Cette partie a donné lieu à une évaluation plus positive. Sans être des spécialistes de la pédagogie, un bon nombre de candidats a su faire preuve de réflexion dans les propositions réalistes et correctement conçues.

Cette question ne doit pas être négligée des candidats, même s'ils ne sont pas encore enseignants. Elle ne saurait se réduire à des évocations purement formelles et faciles, mais construite, et réaliste, elle donne à la copie une véritable plus-value permettant au candidat de gagner des points.

**CONCOURS EXTERNE ET EXTERNE SPECIAL**  
**EPREUVES D'ADMISSION**

**Epreuve orale d'entretien avec le jury, 1<sup>ère</sup> partie**

**Bilan du coordonnateur : Georges ALBERT**

Les candidats ont été entretenus par des commissions composées chacune d'un inspecteur de l'enseignement primaire et d'un conseiller pédagogique.

Après une heure de préparation, les candidats ont eu à faire un exposé de 10 minutes sur le sujet qui leur avait été remis suivi de 15 minutes d'entretien. Les sujets de 3 ou 4 pages, selon leur complexité, traitaient de thématiques générales en relation avec le champ éducatif.

**Constats récurrents**

Le niveau observé dans cette session est satisfaisant dans l'ensemble. Le jury regrette cependant, comme chaque année, que l'**analyse de texte** ne conduise pas assez les candidats à exprimer un point de vue personnel et à faire des commentaires en s'inspirant des acquis de leur expérience et de leur formation universitaire. Trop de candidats se limitent à paraphraser le texte (« l'auteur dit que ... ») ce qui ne teste que la moitié des capacités évaluées à savoir : C1a/ *en dégager les idées essentielles* ; et beaucoup moins les capacités à C1b/ *poser une problématique*, C1c/ *organiser et articuler ses idées* et C1d/ *faire un exposé clair* C1e/ *dans le temps imparti*.

Les idées du texte servent de point d'ancrage à un **élargissement des questions** de nature à révéler des connaissances : C2a/ *dans le domaine de l'éducation* et C2b/ *des enfants, adolescents et théories de l'apprentissage*. Beaucoup de candidats ne saisissent pas ces opportunités qui leur sont offertes et « subissent » au contraire l'entretien sans pouvoir montrer pleinement : C3/ *leur aptitude à articuler connaissances, réflexion et expérience* ni C4/ *leur aptitude à une bonne communication*.

**Recommandations du jury**

Le jury ne doute pas que des candidats arrivés à ce niveau sachent comprendre un texte. Il attend donc du candidat un avis personnel sur la problématique posée par le sujet. Il appréciera également que le candidat y trouve matière à réinvestir ses propres connaissances et expériences personnelles pour aboutir à un véritable *commentaire* de texte.

Le jury se laissera bien volontiers amener sur des terrains que le candidat maîtrise bien plutôt que de le laisser « subir » l'entretien. Ne pas hésiter donc à investir certains prolongements en relation avec ses connaissances et même avec ses goûts personnels qui ne sont pas exclus d'un entretien professionnel. Le suivi régulier de l'actualité en matière d'éducation et de société doit être entamé dès la prise de décision de passer le concours, si ce n'est avant. Internet offre beaucoup de facilités dans cet exercice.

Enfin, s'agissant d'un concours de recrutement dans la fonction publique territoriale de la Nouvelle-Calédonie, le jury attend *a minima* que le candidat ait une connaissance assez précise de l'organisation institutionnelle du territoire et des différents interlocuteurs qu'il rencontrera dans l'exercice pédagogique et administratif de sa mission d'enseignement.

**Epreuve orale d'entretien avec le jury, 2<sup>ème</sup> partie  
Domaine des arts visuels**

**Bilan de la coordonnatrice : Hélène POIRCUITTE**

**Les attendus de l'épreuve**

Epreuve orale d'entretien d'une durée totale de 25 minutes dont 10 min d'exposé et 15 min d'entretien avec le jury.

- Exposé : le candidat expose un support de son choix (une photographie, une sculpture, un dessin, une peinture...). Dans un premier temps, il en analyse les grandes lignes pour ensuite proposer des pistes d'exploitation pédagogiques dans le cycle de son choix et en rapport avec les programmes de la Nouvelle-Calédonie.
- Entretien avec le jury : prenant appui sur l'exposé du candidat, le jury propose d'approfondir certains points abordés par celui-ci et évalue les capacités du candidat à réinvestir ses connaissances dans des situations éducatives.

**Les pistes pédagogiques**

A partir d'une œuvre choisie, les candidats proposent une séquence pédagogique articulée autour d'une problématique.

Dans l'ensemble, il importe de comprendre la nécessaire articulation entre les pratiques artistiques et l'enseignement de l'histoire des arts.

Les pistes d'exploitation pédagogiques proposées par les candidats doivent généralement correspondre aux attendus des programmes scolaires de la Nouvelle-Calédonie.

La démarche d'enseignement de l'histoire des arts telle que préconisée dans les programmes scolaires doit être par les candidats : lien avec les périodes historiques ; rencontre avec les œuvres ; pratiques éclairantes.

Il est conseillé de disposer d'un niveau certain de culture générale pour permettre la mise en réseau des œuvres et des courants artistiques.

Les structures culturelles, artistes et courants artistiques de Nouvelle-Calédonie doivent être connus des candidats à qui il est conseillé d'avoir des connaissances artistiques locales, tant sur le plan des techniques utilisées que des artistes de référence dans divers domaines artistiques.

**Epreuve orale d'entretien avec le jury, 2<sup>ème</sup> partie**  
**Domaine de la musique**

Coordonnatrice de l'épreuve : Carol Gomes

### **Éléments statistiques**

Cinq candidats choisissent cette année l'épreuve orale option musique pour le concours externe et externe spécial de professeur des écoles.

A l'exception d'un candidat, les prestations sont bien supérieures à celles des années précédentes avec quatre notes sur cinq au-dessus de 16/20.

Ainsi, les notes s'échelonnent de 08,5/20 à 18,5/20 avec une moyenne de 15,40/20.

### **Description de l'épreuve**

L'épreuve est composée de deux parties :

#### **1- Expression musicale et analyse de la prestation**

*« L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (trois à cinq minutes) suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de dix minutes. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives ».*

#### **2- Commentaire d'un document sonore**

*« Le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale ».*

### **Commentaires du jury**

#### **1- Expression musicale et analyse de la prestation**

Cette première partie est assurément bien préparée et bien menée par la grande majorité des candidats. La moyenne pour cette partie de l'épreuve est de 8,6/10.

##### **1.1 Expression musicale**

Les cinq candidats choisissent l'expression vocale (pas d'expression instrumentale).

Trois candidats sur cinq réussissent parfaitement cette épreuve en obtenant la note maximale grâce à leurs qualités vocales, la justesse mélodique et la précision rythmique de leur prestation. Le jury apprécie particulièrement les qualités d'interprétation de ces candidats, leur musicalité, leur expressivité.

On relève chez les autres candidats tantôt un manque de justesse, tantôt une mise en place approximative et assez généralement des qualités moyennes voire insuffisantes en termes de musicalité et d'interprétation.

Les chants sont interprétés en français, en drehu et en nengone. L'un des chants présentés est adapté d'un texte littéraire français, d'autres sont en lien avec le patrimoine culturel local. Quelques candidats choisissent d'enrichir leur production en utilisant soit un instrument à percussion, soit des percussions corporelles, soit l'enregistrement d'un accompagnement à la guitare.

➤ *Recommandations du jury*

*Choisir une pièce présentant un intérêt pour des élèves de l'école primaire. Prévoir une copie des paroles (éventuellement de la partition) pour le jury, ainsi qu'une traduction pour les chants en langue étrangère.*

## **1.2 Analyse de la prestation**

Cette partie est également très bien menée par la quasi-totalité des candidats qui font une analyse pertinente de leur prestation. Les pièces choisies sont adaptées aux capacités des élèves et ces choix sont parfaitement justifiés. Pour les quatre candidats sur cinq qui obtiennent la totalité des points de cette partie, les propositions de mise en œuvre pédagogique sont pertinentes et adaptées, bien centrées sur la musique avec l'esquisse de pistes d'exploitation dans d'autres disciplines.

➤ *Recommandations du jury*

*Veiller à centrer son analyse sur la pièce choisie (analyse musicale et mise en œuvre pédagogique) en évitant par exemple d'énoncer la biographie d'un artiste ou de détailler les étapes d'une séance-type en musique.*

*Ne pas digresser sur des propositions d'exploitation pédagogique dans d'autres disciplines : il s'agit avant tout de musique.*

*Ne pas hésiter à illustrer son propos par des exemples pris dans l'œuvre (frapper un rythme, chanter un intervalle...) afin de permettre au jury de mieux cerner ce qui est dit.*

*Rappel : La durée totale de cette première partie d'épreuve (expression musicale et brève analyse) ne doit pas excéder une durée totale de dix minutes. Il convient donc de limiter l'analyse à cinq minutes afin de laisser un temps pour l'échange avec le jury.*

## **2- Commentaire d'un document sonore**

Dans l'ensemble, cette épreuve est moins bien réussie que l'épreuve d'expression musicale. La moyenne des notes obtenues pour cette partie est de 6,8/10. Si ce résultat est en hausse par rapport à l'an dernier, il n'en demeure pas moins que c'est sur cette seconde partie de l'épreuve que les efforts de préparation des candidats doivent se concentrer.

### **2.1 Analyse musicale (2 écoutes successives sont proposées)**

Ceux qui ont bien ou très bien réussi cette partie (quatre candidats sur cinq) parviennent à dégager les éléments caractéristiques de l'extrait proposé (timbre, caractère, tempo, nuances...) et à en dégager la structure. Les candidats ne maîtrisant pas ces bases musicales et le lexique requis sont dans l'incapacité de mener ensuite une analyse pertinente.

➤ *Recommandations du jury*

*Il est essentiel de bien se préparer à cette épreuve difficile qui exige du candidat une écoute et une analyse simultanées en vue d'une restitution immédiate. Il faut mettre en œuvre des compétences d'écoute pour être capable d'identifier rapidement les éléments caractéristiques de l'œuvre sur lesquels s'appuyer pour proposer des situations d'exploitation pédagogique. Les compétences d'écoute et la culture musicale requises pour cette épreuve ne se construisent que sur la durée. Ce sont ces compétences, à la portée des élèves de l'école primaire, que le futur enseignant devra transmettre.*

## **2.2 Exploitation pédagogique**

Un seul candidat propose une mise en œuvre pédagogique vraiment pertinente. Les quatre autres candidats ont, au mieux, la moyenne sur cette partie de l'épreuve car ne parvenant pas (ou peu) à repérer d'éléments musicaux intéressants dans l'extrait écouté, ils ne sont pas (ou peu) en mesure de proposer d'exploitation pédagogique réellement satisfaisante.

Dans le domaine de l'écoute, la référence aux programmes scolaires de la Nouvelle-Calédonie n'est pas faite par plus de la moitié des candidats, ni de façon spontanée, ni à la suite d'un questionnement direct.

La mise en relation avec l'histoire des arts demeure très insuffisante pour la grande majorité des candidats, certains semblant même ne pas savoir ce dont il s'agit. Les ressources culturelles et institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine musical sont peu et mal connues.

### **➤ Recommandations du jury**

*La découverte d'un document sonore et son commentaire « à chaud » est un exercice qui ne s'improvise pas. La restitution attendue par le jury en termes d'analyse nécessite une bonne maîtrise des notions musicales de base et du lexique musical. Les propositions d'exploitation pédagogique qui en découlent doivent s'articuler autour des compétences énoncées dans les programmes scolaires dans le domaine de la musique principalement et non inventorier les diverses possibilités d'exploitation dans d'autres disciplines.*

*Par ailleurs, les pratiques artistiques étant liées à l'histoire des arts, il convient de situer le document sonore proposé à l'écoute dans son contexte historique et artistique. Les références culturelles et artistiques des candidats sont encore à construire.*

## **Epreuve orale d'entretien avec le jury, 2<sup>ème</sup> partie Domaine de la littérature de jeunesse**

### **Bilan du coordonnateur : Pascal POIRCUITTE**

#### **Constats**

Dans l'ensemble, les candidats ont montré une très bonne préparation en amont et une structuration satisfaisante de leur propos. Leur réceptivité lors de l'entretien a permis à certains d'approfondir le contenu présenté.

**Les ouvrages et les supports variés** étaient de bonne qualité avec des choix ambitieux. Quelques ouvrages étaient issus de la littérature du Pacifique.

**La méthodologie de l'exposé est bien maîtrisée pour la plupart des candidats.**

Des exposés bien préparés et bien structurés conduits par des candidats qui ont fait preuve d'une approche sensible de l'œuvre, d'une analyse précise des textes et d'une confrontation éclairante de la langue et de l'image.

Une bonne connaissance de l'auteur, et de l'illustrateur.

Des exploitations pédagogiques couvrant les trois cycles.

La méthodologie de l'exposé est bien maîtrisée pour la plupart des candidats.

**La lecture de l'extrait** était le plus souvent expressive, faite avec sensibilité, selon des modulations et des intonations variées, une élocution claire et des pauses bénéfiques au cheminement de la pensée.

**L'entretien** a permis à certains candidats de développer, réorganiser, justifier ou rectifier leurs choix d'entrée dans l'œuvre. Des efforts de recherche personnelle ont pu être évalués par le jury.

Certains candidats ont une connaissance trop superficielle des programmes de la Nouvelle-Calédonie.

Le jury a noté une bonne connaissance de la littérature océanienne et calédonienne en particulier.

## Recommandations

- Le texte choisi doit être en cohérence avec les exploitations pédagogiques proposées.
- Il est important de se rappeler que la finalité de la littérature de jeunesse est de susciter chez l'écolier le goût et le plaisir de lire, pour l'inciter à améliorer des compétences d'interprétation littéraire et à enrichir sa culture.
- L'œuvre retenue doit d'abord être appréciée pour sa valeur littéraire et culturelle ; elle ne doit en aucun cas servir de prétexte pour mettre en place des activités transversales. L'approche sensible est à préférer à l'approche techniciste. La singularité de l'œuvre doit être mise en exergue dans l'analyse.
- Une lecture fine des images et du rapport qu'elles entretiennent avec le texte est incontournable dans la présentation des albums et souhaitable dans la présentation des autres ouvrages.
- L'acquisition d'une culture littéraire engage les écoliers à développer des compétences dans les domaines du *dire, lire, écrire*. Se référer aux programmes pour l'école primaire aidera les candidats à proposer des activités variées en expression orale et écrite. Enfin, il ne faut pas oublier que la richesse lexicale et syntaxique contribue pleinement à la maîtrise de la langue et de l'acte de lire.
- Avoir une bonne connaissance des programmes de la Nouvelle-Calédonie.
- Dans les pratiques pédagogiques, il est intéressant d'évoquer différentes possibilités pour parcourir le texte ou l'œuvre : lecture à haute voix par l'enseignant, expression orale et silencieuse par l'élève, résumés partiels élaborés par le maître.
- De même, l'œuvre doit être le support privilégié pour travailler la compréhension des textes et non l'apprentissage du code.
- Enfin, il est conseillé de favoriser une approche globale du texte avant d'envisager des axes d'études spécifiques à l'œuvre.
- L'exploitation des thèmes (même difficiles ou délicats) doit être en corrélation avec l'âge des élèves.
- Un livre peut être exploité sur différents niveaux. Il convient de cibler le niveau le plus pertinent afin d'éviter les généralités.

- Eviter les propos généraux sur le genre de l'œuvre choisie. Orienter plutôt l'exposé sur le texte, son intérêt et son exploitation pédagogique en faisant des choix pertinents par rapport à l'ouvrage choisi (la piste d'écriture n'étant pas exclusive).
- Connaître des éléments de la littérature de jeunesse en Nouvelle-Calédonie (livres issus de la liste officielle, auteurs, évènements...)
- Une fluidité de la langue est attendue lors de l'exposé.

## Critères d'évaluation

**Notation:** littérature sur 10 à ajouter à la 1ère partie "épreuve orale d'entretien" (sur 10) → total de l'oral d'admission sur 20 affecté du coefficient 4 (**attention! note ≤ 5 éliminatoire**)  
**Durée:** → **10 minutes** → lecture du texte (3 à 5 minutes) suivie d'un exposé pour atteindre la durée réglementaire → **15 minutes** → entretien

**Matériel du candidat:** celui nécessaire à sa prestation, le livre et deux exemplaires ou extraits photocopiés pour le jury.

### GRILLE CRITERIEE

DUREE	CADRE	CRITERES - DOCUMENTS
10 min	<b>Lecture</b> - domaine de la littérature de jeunesse - prose, poésie, théâtre - extrait de 20 lignes minimum (tolérance de quelques lignes complémentaires pour constituer une unité textuelle) - apport du matériel nécessaire à la prestation	➤ clarté de l'élocution (volume, débit, articulation) ➤ interprétation (lecture à plusieurs voix, expressivité du visage et gestuelle, théâtralisation, prises en compte du public et du support, ton, rythme...) ➤ initiative, originalité, apport d'accessoires...
	<b>Exposé</b> s'appuyant sur le texte et portant sur l'œuvre entière en justifiant ses choix et son interprétation	➤ clarté de l'exposé: - structuré, suivant un plan : introduction, corps, conclusion - posture/tenue - élocution

10min	- connaissances: histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature
	- culture: textes, illustrations
	- littérature de jeunesse: apports au service de l'enseignement primaire
15min	<b>Entretien</b> - approfondissement des points développés
	- vérification des connaissances
	- réflexion dans le domaine de la littérature de jeunesse
	- aptitude à relier ces éléments à l'enseignement primaire
	- aptitude à entrer dans un dialogue avec le jury ➤ esprit d'ouverture

## Epreuve orale de langue vivante étrangère et épreuve facultative

### Bilan de la coordonnatrice de l'épreuve d'anglais : Marie-Hélène TAVANE

- Se reporter au rapport 2014.

## Epreuves d'éducation physique et sportive

### Bilan de la coordonnatrice de l'épreuve : Anne PUISAIS

#### Constats sur l'épreuve pratique

Majoritairement, des candidats bien préparés, aussi bien pour la course qu'en danse. Cependant, pour l'épreuve de danse, certaines candidates n'avaient visiblement pas saisi le degré d'exigence attendu par le jury notamment au niveau de la maîtrise technique, l'engagement, la lisibilité du projet. Elles ont sans doute travaillé seules, en tout cas sans bénéficier de conseils d'une personne ayant une certaine expertise dans le domaine.

#### Constats sur l'entretien

Là encore, on constate une bonne compréhension des attendus de cette épreuve et une préparation sérieuse des candidats. Les textes réglementaires sont connus notamment ceux relatifs à la sécurité des élèves.

#### Conseils aux candidats :

##### **Danse :**

La production doit montrer un véritable travail de construction et de traitement personnel. L'évaluation du jury repose sur trois critères :

- La construction chorégraphique de la composition : axe des choix gestuels en rapport avec les paramètres du mouvement et les modes d'écriture ;
- La qualité de l'interprétation : maîtrise technique, motricité spécifique à la danse et engagement personnel ;
- Les intentions personnelles : lisibilité et cohérence du projet artistique.

Durée de la prestation, le jury recommande de veiller à respecter le temps réglementaire. Les prestations étant chronométrées, un dépassement du temps entraîne toujours une pénalisation.

Le support sonore : Le candidat est encouragé à effectuer une recherche musicale, de manière notamment à éviter les supports musicaux trop connus voire rebattus.

Le titre : Le jury invite les candidats à donner un titre à leur prestation. Le candidat doit veiller à la cohérence entre le titre et la production. Il ne s'agit pas d'expliquer la construction de la chorégraphie, mais plutôt d'indiquer une atmosphère.

##### **Course 1500 m :**

Se préparer suffisamment à l'avance, courir 1500 m ne s'improvise pas ;

Prévoir une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de la course ;

Bien utiliser le temps d'échauffement dont le déroulé doit être pensé préalablement ;

Surveiller la régularité de sa course (au besoin à l'aide d'un chronomètre).

##### **Entretien :**

S'appuyer sur sa pratique personnelle pour proposer un enseignement adapté à l'école primaire.

Réaliser des liens entre pratique personnelle, programmes scolaires, développement de l'enfant.

Présenter des situations d'apprentissage concrètes et être capables de proposer des évolutions vers la simplification ou la complexification.

Connaître les capacités des élèves d'âge primaire par l'observation préalable d'enfants (durée de course, distance de lancer, etc.) en tout cas faire preuve de bon sens dans ce domaine.

**Epreuve réservée au concours externe spécial :  
épreuve orale d'admission en langue kanak**

**Bilan de la coordonnatrice : Stéphanie GENEIX-RABAULT**

RAPPORT A L'ATTENTION DU PRESIDENT DU JURY				
LANGUE	NBR DE COPIES	NOTE LA + BASSE	NOTE LA + HAUTE	MOYENNE
DREHU	39			
NENGONE	25			
AJIË	6			
PAICÎ	3			
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>	<b>2</b>	<b>18,5</b>	<b>10,25</b>

Cette épreuve d'admission porte sur une des langues kanak prévue par l'arrêté 2003-1573/GNC du 25 juin 2013 fixant les épreuves, programmes et modalités des concours externe et spécial de recrutement des élèves instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours la langue dans laquelle ils désirent présenter cette épreuve écrite.

Les candidats peuvent présenter l'épreuve dans une des langues kanak enseignées dans le 2nd degré : ajië, paicî, nengone et drehu.

Sur cette session 2015, les candidats ont présenté ces quatre langues à l'écrit.

L'épreuve consiste en une traduction en français d'un passage du texte et en un commentaire guidé en langue kanak.

Afin de garantir une certaine équité entre les candidats, les sujets sont préalablement sélectionnés en français, puis traduits dans les différentes langues admises au concours.

**Le sujet :**

Le sujet retrace l'origine d'un spectacle musical intitulé « La rencontre des mondes », mis en oeuvre par l'association Groupe Vocal et visant à l'interprétation d'un corpus de chants multilingues.

A travers ce spectacle itinérant (Nouméa, Koohnê, Maré, Canala, etc.) et les chants qui sont proposés au public, c'est tout un pan de l'histoire du pays qui est véhiculée, ainsi que des valeurs de partage et de destin commun.

Il est accessible et ne comporte aucune difficulté particulière.

Ce sujet permet d'apprécier les qualités d'analyse, de synthèse et de rédaction des candidats.

Quelques recommandations aux candidats :

Il est nécessaire de bien prendre le temps de lire le texte afin d'accéder à l'esprit général et aux idées essentielles du texte, sans reprendre mot pour mot des éléments du sujet.

Il serait donc souhaitable de développer davantage les réponses et de les justifier en s'appuyant sur des éléments contenus dans le texte mais en les reformulant avec ses propres mots et en réinvestissant quelques éléments de connaissance générale sur les projets culturels du pays.

Concernant l'orthographe, il est absolument nécessaire de se relire afin de supprimer un maximum de fautes d'orthographe.

## CONCOURS INTERNE

### Première épreuve d'admissibilité

#### « Analyse de documents pédagogiques » Analyse de documents

#### Coordonnateur de l'épreuve : Georges ALBERT

D'une façon générale, les documents proposés dans les sujets ne doivent pas être considérés comme les simples illustrations de propos désarticulés. Ils sont autant d'éléments d'argumentation mis à la disposition du candidat pour construire le commentaire et la programmation d'activités. Ainsi, comme l'indique le titre même de l'épreuve, on attend du candidat au concours interne qu'il appuie sa production sur l'*analyse* des documents fournis au moins autant que sur sa propre pratique.

On retiendra également que tous les champs disciplinaires ont leur place dans les épreuves du concours et dans les classes. Cela devrait inciter les futurs candidats, si besoin était, à ne pas se focaliser excessivement sur l'enseignement des mathématiques et du français au détriment des autres champs disciplinaires.

Enfin, on ne rappellera jamais assez l'importance que revêtent la présentation et la correction orthographique de la copie rendue. Une écriture brouillonne, une syntaxe aléatoire et des tableaux qui s'étalent sur plusieurs pages désordonnées exigent de la part des correcteurs des recherches fastidieuses qui ne les placent certainement pas dans de bonnes dispositions de correction. Quant aux pénalités orthographiques, déductibles du total de la note à hauteur de trois points maximum, elles sont déclenchées à partir de trois erreurs relevées dans la copie ; c'est relativement peu mais on n'attend pas moins d'un professeur des écoles qu'il maîtrise parfaitement les règles qu'il doit enseigner et, *a minima*, qu'il se relise à la fin de sa rédaction.

#### **Conseils aux futurs candidats :**

Première partie : analyse

- bien connaître les programmes, sans négliger aucun champ disciplinaire et en faisant une lecture attentive des commentaires qui introduisent ou concluent les différents intitulés ;
- se tenir au courant de l'actualité sociologique et pédagogique pour en retenir quelques principes fondamentaux sur lesquels on pourra appuyer un point de vue personnel ;
- puiser dans les textes proposés les idées forces dont l'articulation constituera une argumentation logique à l'appui du commentaire et de la programmation ultérieure des activités ;

- construire le commentaire selon un plan organisé autour d'une problématique que l'on a dégagée de la lecture du sujet ; une simple juxtaposition de paraphrases de textes qui ne débouche sur aucune problématique ou considération personnelle est à proscrire.

## Deuxième partie : programmation d'activités

- des grilles de programmation chargées et complexes ne sont pas la garantie d'une efficacité au concours pas davantage que dans la classe : le correcteur évalue avant tout la pertinence et la cohérence d'un fil conducteur qui risque de s'effiloche dans une abondance de détails ou formellement dans une mise en page désordonnée ;
- dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de gérer son temps en allant à l'essentiel car le temps imparti n'est pas le même qu'en situation professionnelle ;
- utiliser un vocabulaire technique approprié en le définissant si nécessaire : progression, programmation, séquence, module, séance, projet ... ne sont pas des synonymes interchangeables ;
- appuyer sa programmation sur la progressivité des apprentissages centrés sur l'élève plutôt que dans une succession de tâches « ouvrières » présumées formatives ;
- se méfier des stéréotypes vides de sens : rien ne sert de mentionner une séance formelle de gestion de l'hétérogénéité ou de remédiation si le contenu de cette séance n'est pas explicité ;
- bien circonscrire son sujet : identifier clairement la compétence travaillée, l'objectif général et les objectifs spécifiques choisis ;
- prévoir, sans forcément les développer, les prolongements interdisciplinaires susceptibles de tisser du lien entre certains apprentissages que l'on peut expliciter ;
- éviter les digressions hors sujet quand bien même elles voudraient mettre en valeur tel ou tel projet pédagogique que l'on a mené ; elles pourraient se révéler contreproductives si elles ne sont pas en lien direct avec la problématique traitée.

### Seconde épreuve d'admissibilité

#### Etude de documents portant sur la culture océanienne en général et kanak en particulier

#### Bilan de la coordonnatrice : Marie-Hélène WAMO

Il a été proposé cette année, à la réflexion des candidats un sujet sur la littéracie.

Durée : 3H Coefficient : 1

En première partie, (4 pts), quatre documents sont proposés :

**Document A** : Patrick Rory, *L'art de l'éphémère : Esquisse du patrimoine culturel intangible du Vanuatu*,

Vks Productions, Port-Vila, 2013

**Document B** : Bernard Duyck

Publié dans : [#Excursions et voyages](#) 3 Mai 2015

**Document C** : Extrait « Programmes des écoles maternelles et élémentaires de la Nouvelle-Calédonie » cycle 3

Les langues et la culture kanak ; Les autres langues et cultures de la région Asie-Pacifique  
Délégation n° 191 du 13 janvier 2012

**Document D** : Extrait du 25e COLLOQUE C.O.R.A.I.L.

(Coordination pour l'Océanie des Recherches sur les Arts les Idées et les Littératures)

Regards croisés sur la littéracie en Océanie - Nouméa, Nouvelle-Calédonie,

Dans cette première partie, les candidats sont invités à analyser les textes et à les commenter.

Quelques idées et commentaires attendus des correcteurs :

L'histoire et la technique du sandroing

L'importance de cet art éphémère qui revit

Un extrait des programmes scolaires calédoniens portant sur les langues et cultures de la région Asie-Pacifique

Une réflexion sur la définition assez complexe du terme « littéracie »

Dans la 2<sup>ème</sup> partie notée sur 4 points, il s'agissait pour les candidats de préciser deux énoncés relevés dans les documents A et B :

- « Quant au sandroing, ...il regagne un peu de sa vitalité dans certaines contrées où il était enfoui dans *le sable de la mémoire* pour être préservé des effets de la mondialisation. » (Document A)

- « Certains enfants étrangers résidant à Port-Vila commencent même à les dessiner (les sandroings)... et s'en sont sortis heureux ; joyeux d'avoir exploré et perçu le monde à travers un symbolisme océanien propice à l'ouverture de l'esprit. » (Document B)

Si les correcteurs se sont félicités quand ils ont pu lire des réponses bien construites, rédigées dans une langue précise et claire, des réflexions judicieuses, ou des connaissances sûres s'appuyant sur quelques exemples, ils ont aussi relevé dans certaines copies des réponses inexactes, peu explicites ou mal formulées.

Dans la troisième partie notée sur 8 points, les candidats sont invités à commenter la définition suivante en l'illustrant de quelques exemples précis :

« La littéracie est une notion polysémique, multidimensionnelle ...permettant de toucher à la fois les sphères personnelles, professionnelles et socioculturelles liées à l'apprentissage de l'écrit et de l'oral dans leurs pratiques sociales. »

Quelques idées et commentaires attendus des correcteurs :

-notion large et complexe de la littéracie fondée sur les compétences de base du lire/écrire/compter

-notion liée à l'alphabétisation

-influence de la littéracie sur la capacité d'une personne à s'engager pleinement et efficacement dans la vie sociale et économique de sa collectivité

-capacité d'une personne à comprendre et à utiliser des imprimés et des écrits nécessaires pour fonctionner dans la vie de tous les jours

Enfin des points qui pouvaient être cités en exemple et explicités :

La culture en général influe sur le niveau de littéracie ;

- La classe sociale
- Le sexe
- L'appartenance ethnique
- La région etc....

Dans la dernière partie notée sur 4 points, les candidats devaient imaginer des activités pédagogiques à partir des documents B et D dans le cycle de leur choix

Les candidats avaient le choix de traiter ce sujet de différentes manières :

- Soit proposer une liste détaillée d'activités

- Soit une programmation précise dans laquelle les différentes étapes sont clairement identifiées ainsi que les domaines en rapport

- Soit une séquence où les compétences, objectifs et nombre de séances sont clairement précisés

- Soit proposer une séance avec différentes phases de travail parfaitement identifiées

### Quelques remarques sur les copies de certains candidats

- Certaines copies sont rédigées d'une écriture difficilement lisible
- Des fautes d'orthographe, de grammaire et de conjugaison qui sont inacceptables pour un enseignant dans quelques copies.

## **Rapport du jury pour l'épreuve orale d'admission**

**Bilan du coordonnateur : Jean VILLEROT**

Se reporter aux conclusions de la session 2014

### **Conclusion**

Cette année encore, les candidats à la session 2015 du concours externe de recrutement des professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie ont dû faire la preuve du haut niveau de leurs connaissances et de leurs compétences afin de compter parmi les heureux lauréats.

Ainsi le concours externe demeure très sélectif, et l'on relève encore des difficultés dans les épreuves requérant la maîtrise de la langue française tant orale qu'écrite, ainsi que les éléments de la culture scientifique. Le bilan est particulièrement préoccupant puisqu'on relève moins de 50% de réussite à cette épreuve (17/40).

Le concours spécial ne compte que 3 admis pour 10 places ouvertes. C'est très décevant et l'on peut une fois de plus, déplorer la faiblesse générale des résultats, à l'exception des épreuves de LCK où la plupart des notes se situent au-dessus de la moyenne. Les contre-performances observées dans les disciplines fondamentales que sont le français et les mathématiques interpellent. Il convient donc d'alerter les candidats sur la nécessité de se préparer à toutes les épreuves et non seulement à celles relevant de la spécialité linguistique.

Le concours interne un taux de réussite spectaculaire puisque 25 postes sur les 26 qui ont été ouverts ont pu être pourvus. C'est la preuve, s'il en est, d'une bonne préparation des candidats à une catégorie de la fonction publique qui sous-tend un autre niveau de compétences professionnelles.

Nous encourageons les candidats de la session 2015 à examiner attentivement les rapports du jury ainsi que les annales, afin de prendre la mesure des connaissances et compétences attendues.

Jean-Yves KARTONO  
Inspecteur adjoint au vice-recteur  
de la Nouvelle-Calédonie  
Directeur général des enseignements